



PROCES - VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL
DE BETTELAINVILLE**

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023

Conseil Municipal de BETTELAINVILLE

Séance du vendredi 10 février 2023

ORDRE DU JOUR

1. Refacturation dégradations aire de jeux ALTROFF
 2. Achats de terrains
-

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire de Bettelainville, le vendredi 10 février 2023.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du code général des Collectivités Territoriales

Étaient présents :

MM Bernard DIOU, Mmes, Jocelyne TASSETTI, Joël DAGNEAUX, Jean-Marc COUTURIER, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER, Pascal VIGNALE, Stéphane MATHIEU.

Absents ayant voté par procuration :

Aline LELEUX, qui donne procuration de vote à M. Bernard DIOU.

Joëlle VALENTIN, qui donne procuration de vote à Mme Jocelyne TASSETTI.

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

Mmes Sandrine LARGNIER et Clotilde PEULTIER.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame Jocelyne TASSETTI, élue, est désignée secrétaire de séance.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

DCM N° 10-02-686 : Refacturation dégradations aire de jeux ALTROFF.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les dégradations qui ont eu lieu le 27 mars 2022 à l'aire de jeux d'Altroff.

Il a été convenu avec les deux familles dont les enfants sont responsables des dégâts matériels de leur refacturer le coût des réparations selon la facture ci-dessous acquittée le 3/11/2022 :



SAS I.M.A.J.
14, rue du Château
55300 LACROIX-SUR-MEUSE
Tél. 03.29.92 19 69 - Fax 03.29.92 08 67
Siret 814 187 084 00011
SAS au Capital de 90 300 €
RCS 814 187 084 BAR-LE-DUC

MAIRIE DE BETTELAINVILLE
A l'attention de Monsieur le Maire
7 rue de la mairie
57640 BETTELAINVILLE

FACTURE N°413/2022

| | |
|------------|---|
| Date | Vos références : |
| 19/10/2022 | Vos références : Maintenance corrective suite à sinistre sur "tape-cul" WD 1425 Votre Bon pour Accord du 27/04/2022 ci-joint |

| Quantité | Réf./Unité | Désignation | P.U. HT | Montant HT |
|--------------------------------------|------------|---|----------|------------|
| 1 | | Remplacement du dessus du tape-cul WD 1425 et évacuation de l'ancien dessus | 900,00 € | 900,00 € |
| | | Déplacement | 350,00 € | 350,00 € |
| Travaux effectués le 18/10/22 | | | | |

| | |
|---|---|
| SAS I.M.A.J. 14, rue du Château 55300 LACROIX-SUR-MEUSE Tél. : 03 29 92 19 69 / Fax : 03 29 92 08 67 Siret : 814 187 084 00011 | Montant HT 1 250,00 € Total TVA 20 % 250,00 € MONTANT A PAYER TTC 1 500,00 € |
|---|---|

Conditions de règlement : 30 JOURS DATE DE FACTURE
Échéance : 18/11/2022
CIC SAINT-MIHIEL - FR76 3008 7335 5300 0208 5570 111 - BIC CMCIFRPP
Conditions générales de vente au verso

CHORUS

Soit 750 € par famille.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, d'approuver la proposition ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer deux titres de recette au nom des familles pour un montant de 750€ chacune.

Interventions de :

Réponses apportées par :

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Procurations :

Mme Aline LELEUX qui donne procuration de vote à M. Bernard DIOU.

Joëlle VALENTIN, qui donne procuration de vote à Mme Jocelyne TASSETTI.

Absent au moment du vote : 0

DCM N° 10-02-687 : Achats de terrains.

Le Maire expose le projet de réalisation d'un chemin partagé entre Bettelainville et Vigy. A ce titre, il informe l'assemblée que la commune souhaite se porter acquéreur des terrains longeant à droite de la Départementale 67 de Bettelainville en direction de Vigy. Le linéaire retenu est de 5 m sur la largeur de chaque terrain à compter de la limite départementale.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Section 12, TRAVERSANT LE SENT DE HESS / parcelle N° 90 ;
- Section 12, TRAVERSANT LE SENT DE HESS / parcelle N° 91 ;
- Section 12, TRAVERSANT LE SENT DE HESS / parcelle N° 92 ;
- Section 12, TRAVERSANT LE SENT DE HESS / parcelle N° 93 ;
- Section 12, TRAVERSANT LE SENT DE HESS / parcelle N° 94 ;
- Section 12, TRAVERSANT LE SENT DE HESS / parcelle N° 95 ;
- Section 12, TRAVERSANT LE SENT DE HESS / parcelle N° 96 ;
- Section 12, TRAVERSANT LE SENT DE HESS / parcelle N° 97 ;
- Section 12, TRAVERSANT LE SENT DE HESS / parcelle N° 98 ;
- Section 12, TRAVERSANT LE SENT DE HESS / parcelle N° 99 ;
- Section 12, TRAVERSANT LE SENT DE HESS / parcelle N° 100.

Compte tenu des prix du marché des terrains dans ce secteur, M. le Maire propose d'acheter les terrains section 12, parcelles 90 à 100 au prix de 1 €/le m².

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, d'approuver la proposition ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à mandater un géomètre afin de procéder aux travaux d'arpentage.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à l'achat de ces terrains.

Interventions de :

Réponses apportées par :

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Procurations :

Mme Aline LELEUX qui donne procuration de vote à M. Bernard DIOU.

Joëlle VALENTIN, qui donne procuration de vote à Mme Jocelyne TASSETTI.

Absent au moment du vote : 0

L'ordre du jour de la séance du vendredi 10 février 2023 étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30

La Secrétaire de séance,

Mme Jocelyne TASSETTI

Le Président,

Monsieur Bernard DIOU
Le Maire de Bettelainville.

Mis en ligne le 13/02/2023